



Commission scolaire des Patriotes

Service du secrétariat général
et des communications

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS, séance en ajournement du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le 26 mai 2015, au 1216 rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville, à laquelle sont présents les commissaires suivants : mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Amélie Poirier, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Renée Beaulieu, Christian Delorme, Isabel Godard et Jocelyn Plante, représentants du Comité de parents.

PLAN DE REDRESSEMENT BUDGÉTAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES 2015-2016 / PREMIÈRE RÉOLUTION

RÉSOLUTION N^o C-148-05-15

Considérant que l'article 279 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige les commissions scolaires à adopter annuellement un budget équilibré;

Considérant que les compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année 2015-2016 s'ajoutent aux compressions imposées depuis l'année 2010-2011, lesquelles atteignaient déjà un total d'environ 14 millions de dollars;

Considérant la hausse importante, depuis 10 ans, du nombre d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et, ce faisant, la hausse des besoins devant être comblés auprès de ces élèves et des coûts qui y sont associés;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes investit chaque année un montant très important (11 millions de dollars en 2014-2015) en sus des sommes reçues du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour les services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant que les frais administratifs de la Commission scolaire des Patriotes sont les plus bas de toutes les commissions scolaires du Québec, à environ 3,8 % de son budget total;

Considérant qu'environ 80 % du budget de la Commission scolaire des Patriotes est consacré au salaire de ses 5 400 employés, lesquels sont très majoritairement des personnes offrant des services directs aux 31 000 élèves;

Considérant qu'après 5 ans de compressions répétées, la Commission scolaire des Patriotes ne dispose plus de la marge de manœuvre lui permettant d'effectuer des compressions additionnelles sans toucher aux services aux élèves;

Considérant que la diminution des subventions consenties aux services de garde rendra inévitable une hausse des frais imposés aux parents, compte tenu que les coûts associés à ces services sont principalement liés au salaire des employés qui donnent ce service;

Considérant que le plan de redressement budgétaire que la Commission scolaire des Patriotes a l'obligation d'adopter pour 2015-2016 aura un impact important sur le niveau des services aux élèves;

Considérant que le désinvestissement de l'état dans le système d'éducation publique fragilise sa capacité à réaliser sa mission et d'assurer la qualité des services éducatifs auxquels les élèves ont droit, dans le respect du principe de l'égalité des chances, dans le but d'assurer la persévérance et la réussite scolaire;

Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De dénoncer les compressions budgétaires additionnelles imposées pour l'année 2015-2016;

De réclamer un réinvestissement dans le réseau de l'éducation publique du Québec;

De demander au gouvernement du Québec de travailler de concert avec le réseau de l'éducation afin de répondre de façon juste et équitable aux besoins des élèves du Québec.

Madame Josée Bissonnette demande le vote.

Votent pour : 12

Vote contre : 0

S'abstient : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme.

Donnée à Saint-Bruno-de-Montarville,
ce 1^{er} juin 2015



Catherine Houpert,
secrétaire générale